

Date	Le 24 juin 2019
Objet de la réunion	Réunion d'installation du comité de pilotage de la démarche NATURA 2000 sur la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Estuaire de la Vilaine » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Baie de Vilaine »
Lieu	Salle communale de Billiers

Nom - Prénom	Organisme
AGAM LE DIREACH Daniel	Adjoint du Préfet Maritime de l'Atlantique
OLLIVIER Sophie	Préfecture Maritime de l'Atlantique – Bureau environnement marin
BERTHELOT Pierre-Jean	DREAL Bretagne
BATARD Mathieu	DDTM 56 – représentant le Préfet du Morbihan
BOUTEILLER Yolaine	DDTM 56
PLACINES Jean	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
CASABONNET Hugues	AFB Antenne Atlantique
ARDOUIN Emilie	AFB Antenne Atlantique
LE HUNSEC Benoît	EID ATLANTIQUE
AUDRAS Olivier	FREDON Bretagne
BODIN Sophie	CONSEIL DEPARTEMENTAL 56 - Service ENSR
DELLA VALLE Philippe	CAP ATLANTIQUE
AUDRAN Bernard	Mairie AMBON
ROSSET Régine	Mairie BILLIERS
CLERY Muriel	Mairie DAMGAN
BENOIT Colette	Mairie MARZAN
LE LAN Bernard	Mairie MUZILLAC
FORTUNE Julien	Mairie PENESTIN
COSSON Thomas	PNR Golfe du Morbihan
CUDENNEC Jean	Association Eau et Rivière de Bretagne

PERRON Marie Roberte	Association de Défense Environnement "Les Amis de Kervoyal"
GAUTIER Sébastien	ONGS SD 56
LEBEAUPIN Bernard	Fédération Française Randonnée Pédestre Comité Départemental
DUBOIS Soizic	Compagnie des Ports du Morbihan
DIOT Philippe	Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoëil
LE CERF Sophie	CRPMEM Bretagne
BAUDINIERE Estelle	COREPEM
MARMECHE Guillaume	Comité Départemental de Voile du Morbihan
BASCK Stéphane	Fédération des chasseurs du Morbihan
BADOUEL Charlotte	CRC Bretagne Sud
FOUCHER Gilles	Comité Régional de la Conchyliculture
MORIN Jean-François	Syndicat Conchylicole de PENEZIN
MENARD Jean-Claude	Association Estuaires Loire Vilaine
DUPE Bénédicte	Association Entre Mès et Vilaine
JEGOU Jean-Luc	EPTB Vilaine
ARRONDEAU Jean-Pierre	EPTB Vilaine
WOIMANT Stéphanie	EPTB Vilaine
LEBRETON Aurore	EPTB Vilaine
LE NORMAND Anne	EPTB Vilaine
DANQUERQUE Christophe	EPTB Vilaine

Document joint :

Diaporama

Objectifs de la séance :

Présentation de la démarche Natura 2000, désignation de la présidence du Comité de Pilotage et de l'Opérateur local.

Présentation de la démarche Natura 2000 et du contexte local

Contexte général

L'administrateur général des affaires maritimes (AGAM) M. Le Direach, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique co-préside le comité de pilotage avec M. Batard, directeur adjoint de la DDTM 56, représentant du préfet du Morbihan. M. Le Direach introduit la séance en remerciant Mme le maire de Billiers de son accueil et présente succinctement ces deux sites N2000. Il laisse la parole à M. Berthelot, de la DREAL Bretagne pour présenter la démarche et ses objectifs.

« Natura 2000 » est un réseau de territoires établi à l'échelle européenne, qui a pour objectif la conservation. Deux Directives européennes donnent le cadre de ce réseau : la Directive « Oiseaux », qui vise la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent pour accomplir leur cycle de vie, et la Directive « Habitats, Faune et Flore », qui vise la protection de milieux et d'espèces animales (hors oiseaux) et végétales.

Outil fondamental de préservation de la biodiversité, la démarche « Natura 2000 » vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser le document d'orientation du site, baptisé Document d'Objectifs (DOCOB), qui s'établit dans une démarche participative intégrant les acteurs du territoire (usagers). Ce document s'établit en plusieurs étapes (états des lieux-diagnostic, enjeux-objectifs et programme d'actions) généralement en 2 années, conformément à un document cadre de l'Etat français, à adapter au contexte local.

Des précisions sur la démarche Natura 2000, le contexte général et le contexte local sont apportées dans le diaporama joint à ce compte-rendu.

Contexte local

Le site Estuaire de Vilaine est désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive européenne Habitats, Faune et Flore et celui de Baie de Vilaine comme Zone de Protection Spéciale (ZPS), au titre de la Directive Oiseaux. Les espèces et milieux cibles de ces 2 sites sont essentiellement des oiseaux d'eau, des poissons migrateurs, des vasières, blocs rocheux, des marais littoraux et arrière-littoraux.

Les 2 sites « Natura 2000 » sont majoritairement marins avec près de 80% de domaine public maritime. Sept communes sont concernées, toutes situées dans le département du Morbihan : Ambon, Arzal, Billiers, Camoëil, Damgan, Muzillac et Pénestin. Les deux sites, dont les périmètres se chevauchent pour partie, couvrent près de 4 700 hectares au total- voir carte page suivante. Situés au cœur de l'estuaire interne, l'élaboration du Document d'Objectifs des deux sites devra s'effectuer en cohérence avec les démarches Natura 2000 en cours dans les sites voisins littoraux et marins : Mor Braz, Marais du Mès et Pont Mahé, Pénerf, Houat-Hoedic et le site intérieur de Marais de Vilaine.

Au cours du comité de pilotage, M. Le Direach a rappelé l'objectif de la démarche Natura 2000 qui vise la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en tenant compte des activités économiques et de loisirs.

Candidatures et désignation de l'opérateur local et de la présidence

Dans ce contexte de sites majoritairement marins, la présidence du comité de pilotage est assurée conjointement par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet du Morbihan ou leurs représentants. Ces préfets, ou leurs représentants, ont toutefois la possibilité, prévue dans le code de l'environnement, de confier cette présidence à un représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales, membres du comité de pilotage.

Candidatures Opérateur local et Présidence du Comité de Pilotage

L'EPTB Vilaine (Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine – syndicat mixte), ex-IAV, a proposé à l'État (préfet maritime et préfet du Morbihan) sa candidature pour le rôle d'opérateur local des 2 sites. Opérateur local Natura 2000 pour la ZSC Marais de Vilaine depuis 15 ans et fortement impliqué sur le territoire de l'Estuaire avec la gestion du barrage d'Arzal, sa mission de structure référente du comité d'estuaire qui émane de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine, l'EPTB Vilaine présente des dispositions favorables pour porter l'élaboration du Document d'Objectifs.

Le comité d'estuaire qui réunit notamment les élus des communes littorales, des représentants d'usagers, des usagers (conchyliculteurs, pêcheurs, plaisanciers...) et différents experts est animé par l'EPTB Vilaine depuis plus de 10 ans. L'EPTB Vilaine a ainsi proposé à ce comité de faire évoluer sa présidence pour garantir une cohérence dans les travaux menés par ces deux comités. Le comité d'estuaire a validé cette idée en séance. Ainsi la présidente de ce comité, Régine Rosset (maire de Billiers), élue par le collège des élus de ce comité, a proposé à l'État (préfet maritime et préfet du Morbihan) sa candidature à la présidence du comité de pilotage Natura 2000.

Désignation de la présidence et de l'opérateur local

Considérant la candidature de l'EPTB Vilaine pour l'élaboration du Document d'Objectifs, candidature unique, les co-présidents de la séance M. LE DIREACH, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique et Mathieu BATARD, représentant le préfet du Morbihan, actent en séance la candidature de l'EPTB Vilaine, en tant qu'opérateur local pilote des sites Natura 2000 Baie et Estuaire de Vilaine. Une désignation officielle sera signée et transmise par les préfets à l'opérateur par courrier.

L'élaboration du Docob se fera en partenariat avec l'antenne Atlantique de l'Agence Française pour la Biodiversité qui apportera son assistance technique à l'EPTB Vilaine et rédigera une partie du Document d'Objectifs sur la partie marine uniquement. La répartition des missions entre les 2 structures fera l'objet d'une convention partenariale.

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) est un établissement public de l'État dont les principales missions sont l'amélioration des connaissances, la protection, la gestion et la sensibilisation relatives à la biodiversité. L'antenne Atlantique de l'AFB, basée à Nantes, intervient spécifiquement sur le milieu marin. Elle apporte un appui à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité marine, notamment en tant qu'opérateur de sites Natura 2000 en mer ou en appui aux opérateurs. L'antenne atlantique anime également le réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées et porte une mission d'acquisition de connaissances sur les milieux marins.

L'EPTB Vilaine fait savoir également que Cap Atlantique constituera un partenaire technique précieux pour la démarche Natura 2000, en tant qu'opérateur local Natura 2000 d'un site limitrophe et par ses missions d'interventions sur le territoire de Pénéstein, une partie de la ZSC Estuaire de Vilaine. L'EPTB Vilaine veillera par ailleurs à la cohérence des orientations et actions proposées sur les sites de Baie et Estuaire de Vilaine, avec les sites voisins littoraux, marins et intérieurs.

Le CRPMEM Bretagne s'interroge quant à la prise en compte dans la démarche Natura 2000 de l'impact des apports de polluants par les rivières sur le milieu marin.

L'AFB répond qu'il existe d'autres politiques publiques complémentaires de Natura 2000 qui traitent spécifiquement de ces problématiques, mais il est en effet important d'assurer le lien entre Natura 2000 et la question de la qualité de l'eau. A ce titre, le choix de l'EPTB Vilaine, structure porteuse du SAGE Vilaine et animateur du comité d'estuaire, comme opérateur de l'élaboration du Docob Natura 2000, est d'autant plus pertinent.

L'EPTB annonce la mise en ligne prochaine d'un site internet dédié aux sites Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine, sur lequel différentes informations et documents téléchargeables seront accessibles.

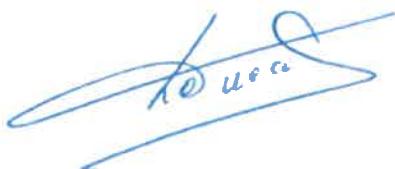
Considérant la candidature de Madame Régine Rosset, maire de Billiers, les co-présidents de la séance l'AGAM LE DIREACH, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique et Mathieu BATARD, représentant le préfet du Morbihan, actent en séance la candidature de Mme Régine Rosset, en tant que présidente du comité de pilotage. Madame Rosset fait savoir sa satisfaction de porter cette démarche attendue depuis plusieurs années et souligne l'importance de l'implication active des personnes qui seront associées à l'élaboration du document d'objectifs afin que les réunions de travail soient efficaces.

Par arrêté inter-préfectoral n°2019/044 du 21 et 29 mai 2019, les préfets ont désigné les membres du comité de pilotage N2000 « Estuaire et Baie de Vilaine ». Tout usager qui ne serait pas encore représenté de par son activité par un membre déjà nommé pourra faire sa demande d'intégration dans le comité de pilotage auprès des préfets maritime et du Morbihan.

Les questions étant épuisées, la réunion est clôturée. Les représentants des préfets remercient les membres du comité de pilotage pour leur participation et leur engagement.

A Brest, le , 29 AOUT 2019

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Daniel Le Diréach
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,



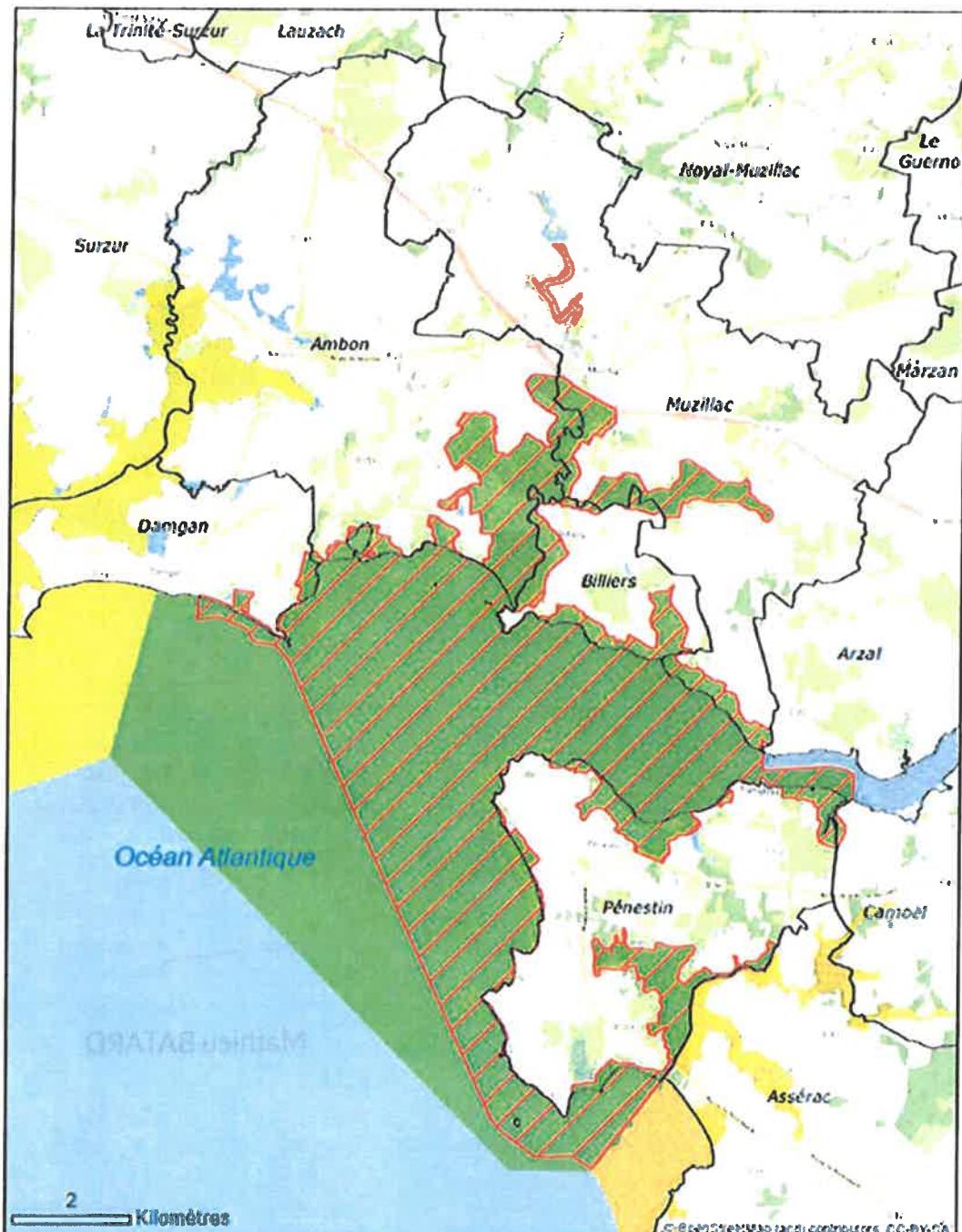
A Vannes, le

Pour le préfet du Morbihan
Le directeur adjoint de la DDTM,



Mathieu BATARD

Sites Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine



Auteur : EPTB Vilaine - Janvier 2010

Sources : INPN - Données du programme Natura 2000
IGN - BD-Topo